ARSAC
L'ESPRIT MEDOC

2026-11

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2026

Le 26 février 2026, à 19h00,

le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dûment convoqué le 13 février 2026, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric AURIER - Maire.

Etaient Présents : Jean-Paul BOSC – Laurent CADUSSEAU – Éric CHARBONNIER – Arlette CHAVANNE – Kristelle CUMIA – Monique DIGEON – Jean-Yves GAILLARD – Dominique LAFRENOY – Huguette PANOZZO – Yoann PHOENIX – Rosy PIRAME – Sandra ROSSI-LOPEZ –Gérard SONGY

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :
Catherine BOUDOU à Huguette PANOZZO
Sylvie CAPERA-VIGNES à Monique DIGEON
Amandine LESAGE à Jean-Yves GAILLARD
Emmanuel SEEBERGER à Jean-Paul BOSC

Absents :
Laurence ALIAS
Claudine BOUQUEY
Romain DUCOLOMB
Jonathan KOBS
Romuald MASSÉ

Secrétaire de séance : Gérard SONGY

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2026.

Monsieur le Maire présente le compte rendu des décisions prises, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) :

Ainsi, pour la période du 26/01/2026 au 25/02/2026 :

- Vente de la case columbarium n° 1-10-1 à Monsieur Bernard LAURENT et son épouse Madame Hélène, Odette, Monique LAURENT née MESSE, au prix de 700 € pour une période de 30 ans.
- Signature d'une prestation de tri, destruction, classement, réaménagement de l'espace des archives communales, auprès de la société ARCHIVES SOLUTIONS pour un montant de 23 400 € TTC.
- Commande d'un véhicule atelier, utilitaire, pour un montant de 25 043 € auprès de la concession RENAULT GROUPE BORDEAUX-BRUGES.
- Commande d'un batteur pour le restaurant scolaire, l'ancien étant hors d'état de fonctionnement (après 30 ans de service !), montant 8 791 €, fournisseur FROID CLIMAT CUISINES 33
- Commande de tables et bancs pour les manifestations, auprès de la société COMAT ET VALCO, pour un montant de 2 997 € TTC (15 tables, 30 bancs).

Puis, l'Assemblée, après avoir entendu les différents exposés, délibère ainsi qu'il suit :

FINANCES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
2026.26.02-01 PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Avant de présenter le budget primitif 2026, Monsieur Eric CHARBONNIER, Adjoint au Maire délégué aux finances, rend hommage à Nadine DUCOURTIOUX, ancien Maire, décédée brutalement le 26 août 2022.

En raison de la période de fin de mandature et de l'absence du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025, Monsieur Eric CHARBONNIER rappelle que le budget présenté est dit de transition afin de permettre à la Collectivité de régler les affaires courantes dans l'attente du vote du CFU, de l'affectation des résultats de 2025 et de l'installation de la nouvelle Assemblée délibérante. Un budget supplémentaire pourra être voté par la nouvelle Assemblée si elle le souhaite.

Puis, il rappelle les grands principes du budget primitif et les engagements énoncés dans le rapport d'orientation budgétaire de ce début d'année et présente le Budget Primitif pour l'année 2026.

Section « Fonctionnement »

Les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 4 300 000 €, soit 73.95 % du budget global (5 815 000 €).

✓ Les recettes de Fonctionnement

En l'absence des résultats reportés, les recettes estimées pour 2026 se composent de :

- Produits des services du domaine et ventes	397 000,00 €
- Impôts et taxes	2 900 000,00 €
- Dotations subventions et participations	874 000,00 €
- Autres produits de gestion courante	93 000,00 €
- Produits exceptionnels / atténuation de charges	36 000,00 €

✓ Les dépenses de Fonctionnement

- Chapitre 11 - Charges à caractère général	1 541 500,00 €
- Chapitre 12 - Charges de personnel et frais assimilés	2 080 000,00 €
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	167 000,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières	40 000,00 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	500,00 €
- Chapitre 68 – Dotation aux provisions / fond de péréquation	6 000,00 €
- Article 023 – Virement à la Section d'Investissement	350 000,00 €
- Article 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000,00 €

Monsieur Eric CHARBONNIER précise que le chapitre 012 évolue régulièrement en raison de l'évolution constante de la carrière des agents et des cotisations de charges sociales liées.

Section « Investissement »

Les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 1 515 000 €, soit 26.05 % du budget global (5 815 000 €).

✓ Les recettes d'Investissement

- Subventions	150 000,00 €
- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	170 000,00 €
- Taxe d'aménagement	80 000,00 €
- Emprunt	330 000,00 €
- Produits de cessions	320 000,00 €
- Virement de la Section Fonctionnement	350 000,00 €
- Amortissements	115 000,00 €

✓ Les dépenses d'Investissement

Il convient de préciser que la répartition des dépenses tient compte des restes à réaliser de 2025 qui s'élèvent à 395 000,00 € :

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	200 000,00 €
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (frais d'études)	49 520,00 €
- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	50 000,00 €
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 215 480,00 €

Monsieur Eric CHARBONNIER souligne que les investissements prévus correspondent aux projets déjà engagés par la Commune et/ou aux nécessités du bon fonctionnement de celle-ci et que ces derniers doivent être maintenus par la nouvelle Assemblée. Il s'agit notamment de :

- Dernière tranche de sécurisation de la salle omnisports Panchon	150 000,00 €
- Système de vidéo-surveillance	250 000,00 €
- Allée du Comte – Tranche conditionnelle	252 000,00 €
- Maîtrise d'ouvrage et début des travaux de rénovation de l'église	319 000,00 €

En conclusion de cette présentation, Monsieur le Maire rappelle que ce budget dit de transition s'inscrit dans une démarche responsable pour assurer une continuité. La stabilité financière, claire et sincère, de la Collectivité permettra à la nouvelle Assemblée délibérante de préparer sereinement l'avenir.

Il rappelle que la gestion, rigoureuse et maîtrisée, d'Investissement et de Fonctionnement génère une Capacité d'Auto Financement (CAF) forte et rassurante et qu'elle permet de maintenir, depuis de nombreuses années, un niveau d'investissement cohérent tout en maintenant l'équilibre financier.

Il met également en exergue le maintien, depuis 20 ans, du taux de fiscalité locale qui témoigne de la volonté de la Commune de préserver le pouvoir d'achat des ménages tout en garantissant un service public de qualité.

Il remercie chaleureusement l'ensemble des services municipaux pour leurs collaborations, ainsi que la Commission Finances et les membres du Conseil Municipal pour leurs participations et leurs échanges lors des débats qui ont permis de travailler de manière constructive tout au long de ce mandat.

Enfin, il ne manque pas de citer Monsieur Gérard DUBO, ancien Maire, qui a œuvré tout au long de ses sept mandats pour construire et embellir la Commune d'Arsac et souligne qu'il est du devoir de chaque Assemblée de continuer le développement et l'entretien du patrimoine Arsacais.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, avec 17 voix pour et 1 abstention, approuve le budget de l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ **Section d'investissement**	**1 515 000.00 €**
✓ **Section de fonctionnement**	**4 300 000.00 €**

ENSEIGNEMENT – CLASSE DÉCOUVERTE
2026.26.02-02 DÉTERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES À LA CLASSE DÉCOUVERTE 2026

Madame Huguette PANOZZO, Adjointe aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que cette année, les élèves de CM2 (deux classes) partiront en classe de découverte à Saint-Georges de Didonne (17), du 26 au 29 mai prochains.

Le coût de cette initiative, pour la Commune, est de 16 105.00 € TTC (hébergement, restauration, transport et activités). Comme habituellement, la Mairie prendra en charge le séjour des 49 élèves de CM2.

La participation demandée aux familles en fonction de leur quotient familial serait de :

- ✓ 43 € → pour un quotient familial < 700.00 €
- ✓ 69 € → pour un quotient familial compris entre 700.00 € et 1 200.00 €
- ✓ 92 € → pour un quotient familial > 1 200.00 €

Pour répondre aux interrogations de certains membres de l'Assemblée, Madame Huguette PANOZZO rappelle que la participation des familles vient en déduction du coût de l'opération. Le programme de cette classe découverte prévoit la pratique du char à voile et des visites touristiques.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette affaire.

FINANCES – DIVERS
2026.26.02-03 CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LE FONDS DE DOTATION DES VIGNERONS DE MARGAUX PORTANT PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE LA PISTE CYCLABLE DE L'ALLÉE DU COMTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

- ✓ Le Fonds de dotation des Vignerons de Margaux, en qualité d'organisme de mécénat, est destiné à collecter et gérer des dons en vue de les redistribuer aux quatre communes de l'appellation Margaux (Arsac, Labarde, Margaux-Cantenac et Soussans) pour leur apporter un soutien financier dans la réalisation de leurs missions d'intérêt général telles que l'éducation, l'insertion sociale, l'environnement, la biodiversité, l'amélioration de la voirie, la gestion de l'eau et l'attractivité du territoire.

- ✓ Il apparaît que ce mécénat est un moyen financier complémentaire qui permettrait à la Commune de diversifier ses recettes sur des projets structurants pour le territoire.

- ✓ Dans ce cadre, la Commune a sollicité l'organisme de mécénat pour les travaux de voirie pour l'aménagement sécuritaire de l'Allée du Comte, notamment la création de la piste cyclable.

- ✓ Après étude du projet, et au travers d'une convention de mécénat, le Fonds de Dotation des Vignerons de Margaux propose d'allouer à la Commune une aide financière de 25 000,00 € TTC.

Faces aux critiques émises par Monsieur Laurent CADUSSEAU, Conseiller Municipal, sur le fait que les fonds de dotation génèrent pour leurs fondateurs des avantages fiscaux, Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas opportun de débattre sur ce sujet. Il rappelle que ces dispositifs sont avant tout destinés à financer des œuvres et/ou missions d'intérêt général. Ces dispositifs sont de nouveaux leviers financiers pour les collectivités locales d'autant qu'elles sont confrontées de plus en plus aux baisses des dotations et subventions.

Il ajoute que le projet de la Commune révèle un intérêt général de par la création de la piste cyclable qui permettra de renforcer le maillage des voies de circulation douce sur le territoire de l'appellation Margaux.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mécénat proposée par le Fonds de Dotation des Vignerons de Margaux et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE les termes du projet de la convention de mécénat, joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Document de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

- ✓ **2026.26.02-01 –** Présentation et vote du Budget Primitif 2026
- ✓ **2026.26.02-02 –** Détermination de la participation financière des familles à la classe découverte 2026
- ✓ **2026.26.02-03 –** Convention de mécénat avec le Fonds de Dotation des Vignerons de Margaux portant participation financière pour la réalisation de la piste cyclable de l'Allée du Comte – Autorisation de signature

Le Président de séance,
Frédéric AURIER

Le Secrétaire,
Jean-Yves GAILLARD